

Collaboration entre le secteur de la construction et l'enseignement construction

Cahier des charges pour l'octroi d'une intervention financière dans le cadre d'un Trajet d'excellence

1. Introduction

Le secteur de la construction souhaite renforcer sa collaboration avec l'enseignement pour pouvoir répondre aux nombreux défis actuels et futurs tels que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, l'amélioration de l'image du secteur, les développements technologiques et la digitalisation. Ces défis, tant quantitatifs (nombre suffisant de jeunes dans l'enseignement construction) que qualitatifs (c'est-à-dire liés à la qualité des formations construction) peuvent être relevés par le secteur de la construction au travers d'une collaboration plus étroite avec les acteurs concernés du monde de l'enseignement.

Parallèlement à la collaboration globale construction-enseignement, le secteur de la construction prévoit un soutien financier spécifique pour les écoles qui souhaitent s'engager dans un Trajet d'excellence avec le secteur de la construction. Ce Trajet doit renforcer le trajet de formation des jeunes, d'une part, et conduire à l'engagement de l'école à soutenir les objectifs sectoriels relatifs à l'augmentation du nombre d'élèves dans l'enseignement et à la transition vers le secteur, d'autre part.

Ce cahier des charges, destiné aux écoles qui souhaitent s'engager dans un Trajet d'excellence, inclut les éléments suivants :

- Le soutien éventuel qui peut être octroyé dans le cadre d'un Trajet d'excellence.
- Les conditions minimales d'accès auxquelles l'école candidate doit répondre.
- Le dossier de demande
- La procédure pour introduire un Trajet d'excellence (en ce compris le suivi et le rapportage)
- La fiche projet

2. Le soutien éventuel qui peut être octroyé dans le cadre d'un Trajet d'excellence.

Le secteur de la construction souhaite, via Constructiv, apporter un soutien supplémentaire aux écoles construction qui s'engagent dans une collaboration ambitieuse et qualitative avec le secteur. Ce soutien peut être octroyé aux projets sélectionnés qui répondent aux dispositions de ce cahier des charges et sont introduits selon le format de la fiche projet.

Dans le cadre du Trajet d'excellence, le secteur de la construction met à la disposition de chaque école un budget maximal de 50 000 euros par année scolaire.

Ce soutien financier peut être groupé si différentes écoles introduisent ensemble un projet commun. Dans ce cas, le montant total du soutien demandé ne peut pas dépasser le montant de 50.000 euros multiplié par le nombre d'écoles participantes.

Pour autant que le budget ne soit pas dépassé, un projet peut courir sur plusieurs années à titre exceptionnel et moyennant une motivation claire.

Les demandes d'octroi de l'intervention financière dans le cadre du Trajet d'excellence ainsi que la fiche projet peuvent être introduites jusqu'au 24 avril 2026 au plus tard, pour un lancement du Trajet au plus tôt le 1^{er} septembre de l'année scolaire suivante (année scolaire 26/27).

Constructiv procède à la sélection des Trajets d'excellence retenus et communique sa décision au demandeur de projet au plus tard fin juin.

Le soutien financier dans le cadre du Trajet d'excellence s'ajoute au large soutien sectoriel tel que prévu dans l'accord de collaboration construction-enseignement.

3. Conditions minimales d'accès au niveau de l'école

Vous trouverez ci-dessous une série de conditions minimales d'accès que votre école doit remplir avant de pouvoir introduire une proposition de Trajet d'excellence.

- Vous avez signé la charte d'adhésion à l'accord de collaboration entre le secteur et la Fédération Wallonie-Bruxelles, et vous êtes donc engagé sur tous les aspects de l'offre sectorielle plus large. Si vous n'avez pas encore signé la charte d'adhésion, celle-ci doit figurer en annexe du projet introduit.
- Vous adhérez à cet accord de collaboration pour vos sections construction (CP124) ;
- Vous proposez un modèle solide d'apprentissage sur le lieu de travail ou proposerez cette forme d'apprentissage dans un avenir proche dans le troisième degré et/ou en 7^e année.
- Vous vous engagez à collaborer avec le secteur de la construction (via Constructiv) et à mettre tout en œuvre pour tendre ensemble vers l'atteinte des objectifs sectoriels en matière d'insertion et de transition :
 - augmentation du nombre d'élèves dans les formations construction (+20% pour 2030) ;
 - augmentation de la transition des décrocheurs vers le secteur de la construction (+20% pour 2030).
- Vous veillez à ce que l'infrastructure et les équipements permettent d'organiser les activités de formation en toute sécurité (vous pouvez à ce titre faire appel au savoir-faire de Constructiv).

4. Dossier de demande Trajet d'excellence - clarification dans la fiche projet « demande de Trajet d'excellence »

Ci-dessous vous trouverez quelques pistes pour compléter au mieux la fiche projet :

- Analyse contextuelle
- Présentation du Trajet d'excellence
- Plan de projet et communication

En cas de questions (relatives au contenu et/ou aux chiffres) et/ou pour lancer votre projet, vous pouvez prendre contact avec votre conseiller régional Constructiv.

1. Une analyse contextuelle :

Il est crucial pour le secteur de la construction d'apprendre à mieux connaître votre école et la relation que vous entretenez avec le secteur de la construction. C'est la raison pour laquelle

l'analyse contextuelle poursuit 2 objectifs : elle a pour but, d'une part, d'identifier de façon claire votre école et vos sections construction et, d'autre part, de décrire la relation de votre école par rapport au marché du travail (au niveau local).

Cette analyse contextuelle doit illustrer la force de votre école dans la région/province et votre collaboration approfondie avec le secteur de la construction.

- Description de l'école candidate :
 - Description générale de l'école : présentation, vision, mission...
 - Description de l'école sous l'angle « construction »
 - Aperçu de l'offre de formation dans les sections construction (CP124) au sein de l'école candidate, en ce compris l'évolution du nombre d'élèves dans ces sections au cours des 5 dernières années scolaires
 - Indication de la (des) section(s) construction s'engageant dans le Trajet d'excellence (en ce compris le nombre d'élèves dans cette(ces) section(s))
 - Description des modèles solides d'apprentissage sur le lieu de travail au sein des sections construction et/ou des projets supplémentaires d'apprentissage sur le lieu de travail planifiés avec une description claire du plan d'approche.
 - Description de la manière dont l'école contribuera à promouvoir la campagne d'image « Nous construisons demain ».¹
 - Description des actions entreprises par l'école dans le cadre de :
 - L'insertion de nouveaux travailleurs dans le secteur de la construction
 - Renforcement de l'insertion des jeunes dans les options liées à la construction (sensibilisation des élèves à choisir la construction)
 - Transition des décrocheurs vers le secteur de la construction
 - Comment l'ambition (sectorielle) pour des conditions de travail plus sûres dans le secteur de la construction se traduit-elle dans cette proposition de projet ?
- Analyse du marché du travail dans la construction :
 - Description de l'ancrage de vos sections construction sur le marché du travail au niveau local. Comment avez-vous développé votre réseau, quelles collaborations avez-vous conclues ? Comment continuez-vous à les renforcer ? Quelles actions mettez-vous sur pied en vue de renforcer les contacts entre le tuteur, l'enseignant, l'entreprise de construction... (et certainement dans le cas de l'apprentissage sur le lieu de travail) ?

2. Proposition de Trajet d'excellence

Comme mentionné dans le texte d'introduction, un Trajet d'excellence vise les objectifs suivants:

1. Le Trajet d'excellence proposé doit renforcer le Trajet de formation existant des jeunes au sein de votre école en collaboration étroite avec les entreprises de construction (locales) ;
2. Le Trajet d'excellence renforce l'engagement et l'ambition de votre école à tendre, en collaboration avec le secteur de la construction, vers les objectifs sectoriels relatifs à l'augmentation du nombre d'élèves dans l'enseignement construction et à la transition vers le secteur (CP124) tels que définis dans le large accord de collaboration.

Ces deux objectifs sont traduits dans le dossier de demande.

¹ Cette campagne est une initiative du secteur de la construction visant à renforcer l'insertion dans les formations construction, à augmenter la transition des formations vers le secteur de la construction et à réduire le flux sortant du secteur de la construction. Cette campagne vise également à améliorer l'image du secteur de la construction.

Description du Trajet d'excellence

Dans ce volet, vous décrivez votre projet. Outre la description du contenu de votre projet, vous devez également communiquer les éventuelles opportunités et/ou menaces du projet, et la mesure dans laquelle le secteur de la construction peut/doit apporter un soutien. C'est la raison pour laquelle ce volet est repris de façon séparée dans le dossier de demande.

N'oubliez pas de décrire comment vous prenez l'initiative, au travers de ce Trajet d'excellence, d'impliquer les jeunes dans les défis sectoriels (par exemple - liste non exhaustive -, approche relative aux objectifs climatiques et énergétiques, circularité, rénovation, digitalisation...) plus largement que simplement au travers de la formation construction classique et comment vous impliquez étroitement les entreprises de construction (locales) à ce titre.

Enfin, votre trajet d'excellence doit également reprendre un plan de communication.

Éléments complémentaires du Trajet d'excellence

- Données pertinentes relatives au marché du travail au niveau local au sujet du trajet d'excellence (les conseillers régionaux Constructiv peuvent vous assister dans la réalisation de cette analyse du marché du travail) : Nombre d'entreprises de construction et d'ouvriers par sous-secteur.
- La collaboration et la communication prennent une importance croissante dans le secteur de la construction. Décrivez comment la collaboration entre les différentes sections (et même entre les différentes écoles) est renforcée au travers de ce trajet.

3. Plan Opérationnel du Trajet d'excellence

Outre la description du contenu du projet, vous devez communiquer les éléments suivants dans un plan opérationnel

- Méthode de suivi interne du Trajet d'excellence au sein de l'école
- Une estimation du coût relatif aux phases, actions et activités proposées, avec le montant total du soutien demandé dans le cadre du Trajet d'excellence
 - Plan de communication à reprendre

5. La procédure pour introduire un Trajet d'excellence (en ce compris le suivi et le rapportage)

Votre demande de Trajet d'excellence, avec la fiche projet en annexe, doit être transmise aux services de Constructiv avant le 24 avril à l'adresse suivante :

Constructiv
à l'attention de Mme Laurence Wagnies
Directrice Constructiv Wallonie
rue Royale 138
1000 Bruxelles

Nous vous demandons également de nous transmettre par voie digitale à l'adresse e-mail suivante le dossier introduit : ann.rasschaert@constructiv.be

Ensuite, la conformité des demandes de Trajets d'excellence introduites avec les exigences de forme requises est évaluée et les Trajets d'excellence retenus sont sélectionnés par Constructiv.

Il vous sera communiqué avant le 30 juin si votre Trajet d'excellence est retenu ou non, ainsi que l'intervention financière octroyée.

Si votre Trajet d'excellence proposé est retenu, nous vous recontacterons et vous communiquerons le montant octroyé.

Vous devez nous transmettre un rapport d'avancement sur base trimestrielle. Ce rapport comprendra un volet contenu ainsi qu'un volet financier (en ce compris les documents justificatifs nécessaires).

Vous vous coordonnerez avec votre conseiller régional de Constructiv au sujet de ce rapport d'avancement, que vous enverrez ensuite à Constructiv à l'adresse e-mail suivante : laurence.wagnies@constructiv.be et ann.rasschaert@constructiv.be

En annexe : fiche projet demande de Trajet d'excellence